

Nantes, le 27 juillet 1998

D/CN n° 98.67

Monsieur le Préfet de la Région Pays de Loire
Préfet de Loire Atlantique
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

OBJET : Aménagement de Port Charly (Commune du Croisic)

REFERENCE : Votre correspondance Bureau de la Protection de l'Environnement GR/TM
du 6 juillet 1998

Monsieur le Préfet,

Le projet de destruction de l'actuelle estacade du Mont Lenigo et sa reconstruction associés à un aménagement de la zone de mouillage voisine de Port Charly, a retenu toute notre attention.

L'actuelle estacade devenue dangereuse serait remplacée par une autre, moins longue et toujours sur pilotis, ne modifiant pas significativement la courantologie locale.

Le déroctage, de Port Charly et des abords de la nouvelle estacade, générera environ 17 000 m³ de matériaux constitués, pour l'essentiel, de blocs et, accessoirement, de sédiments meubles grossiers qui seront immergés à proximité de la Basse Castouillet.

La modification du profil du fond qui en résultera, à l'entrée du Traict du Croisic, ne devrait générer que de faibles modifications de la courantologie, dans un secteur où la force des courants est importante. Il n'y a donc pas à craindre des dépôts sédimentaires significatifs dans les chenaux du Traict.

Le dépôt des matériaux enlevés (béton de destruction de l'actuelle estacade et matériaux du secteur des travaux) se fera dans une zone rocheuse où existent des substrats de nature voisine. La faible hauteur moyenne du dépôt (9 cm) et l'absence de risque de recyclage des matériaux déposés devraient limiter l'impact de cette activité sur la faune et la flore locales. En effet, s'il y aura bien destruction locale des organismes en place, une rapide recolonisation devrait se produire, régénérant quasiment un milieu biologique comparable au peuplement naturel primitif.

Tout ceci nous amène donc à émettre un avis favorable au projet tel qu'il est présenté, notamment avec l'interdiction des opérations de dragage des sédiments superficiels pendant les périodes où les courants de flot sont les plus puissants (de PM - 3 h à PM). Il est en effet important de limiter au maximum l'effet turbidité et la faible possibilité d'apport de polluants, contenus dans les particules les plus fines, en direction des zones conchylicoles du Traict.

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention du futur exploitant de l'estacade sur les conséquences d'une éventuelle augmentation du trafic des navires à passagers et des bateaux de plaisance en transit du fait de cette nouvelle possibilité qui leur sera offerte. En effet, comme le souligne bien le dossier, la conchyliculture représente l'activité principale, et la plus sensible, de la zone de traicts ; il convient donc de préserver la qualité bactériologique du milieu marin et, par conséquent, être attentif aux conséquences possibles d'une augmentation de la fréquentation touristique en période à risque, l'été. Le problème des eaux usées de ces bateaux appelés à fréquenter la nouvelle estacade devrait être examiné avec une attention particulière.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du Centre de Nantes

J.P. DRENO

Copies :

DEL/NT ↙

CN/D